AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-9-69 960494

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

ABONNEMENT ANNUEL

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

25 F.

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

Bulletin Technique N° 108 de Septembre 1969 — 1969-27

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Eudémis : Le troisième vol d'Eudémis est observé depuis la troisième décade d'août avec des périodes de pointe variables suivant les différentes régions viticoles.

En conséquence, dans les vignobles attaqués au cours des deux premières générations appliquer un poudrage insecticide

- dès réception du présent Bulletin dans la région de Bordeaux et le Médoc.
- à partir du 10 septembre dans le Nord du département de la Gironde et dans le vignoble des Charentes.
- à partir du 8 septembre dans toutes les autres régions.

Ce traitement est important non seulement pour éviter des dégâts directs dûs à l'Eudémis, mais également pour diminuer les risques d'implantation et d'extension de foyers de Botrytis à partir des piqûres des chenilles.

Se conformer à la législation sur les délais d'utilisation avant la récolte (7 jours avec Carbaryl et Malathion - 15 jours avec D.D.T. - Diazinon et Parathion).

Mildiou : Dans le vignoble Charentais, une dernière pulvérisation est nécessaire pour protéger les jeunes vignes à forte végétation contre le Mildiou d'Automne.

Il en est de même dans les Basses-Pyrénées pour les jeunes plantations et dans les parcelles à encépagement tardif dans lesquelles sont observés actuellement des foyers évolutifs de la maladie.

Dans tous les autres cas, il est inutile d'intervenir.

.../...

.../...

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse orientale sur pomacées : Appliquer un nouveau traitement uniquement dans les vergers situés à proximité de plantations de pêchers attaquées au cours de l'Eté, en respectant les délais d'utilisation des insecticides avant la récolte.

Anthonome du Poirier : Cet insecte est assez rare dans le bassin Aquitain depuis plusieurs années. En conséquence on ne protégera que les vergers dans lesquels des dégâts ont été constatés au printemps dernier (bourgeons à fleurs avortés contenant une larve). Dans ce cas, appliquer à partir du 10 septembre une pulvérisation avec l'un des insecticides homologués contre ce ravageur (voir liste adressée aux abonnés au printemps).

Bordeaux, le 4 septembre 1969

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
p.i.

M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX